

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Veillette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cc8a969b0e5bf313f41cdb32>

Date d'obtention : 2026-04-15 23:56:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur de signalement et la la jeune victime

Évaluer l'incident

Vérifier l'information

Na jamais regarder ce qui se trouve dans le cellulaire

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours vérifier si la victime se sens intimidé et de prendre au sérieux les déclarations rapporter toute en restant à l'écoute de la victime en se référent à la trousse Sexto

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre les informations et valider avec d'autres les gens qui sont très proche de la victime